

COMMUNE DE HÉLÉCINE
RENSEIGNEMENTS URBANISTIQUES

(Articles D.IV.97-99-100-105 du CoDT)

Demandeur et réf. Not. VAN DOORSLAER & NELIS – 22-00-9333/003-AB **Date de la demande** 18/11/2025

Bien en cause Rue de Flône 38

Division :	Section :	Numéro :
<input checked="" type="checkbox"/> 1 Neerheyelissem	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> D	
<input type="checkbox"/> 2 Opheyelissem	<input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> E	124 L
<input type="checkbox"/> 3 Linsmeau	<input checked="" type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> F	

Situation au plan de secteur de Wavre-Jodoigne-Perwez adopté par A.R. du 28/03/1979 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien en cause :

- zone d'habitat à caractère rural
 - zone agricole
 - zone d'aménagement communal concerté
 - zone d'activité économique mixte
 - zone de parc
 - zone de services publics et équipements communautaires
 - zone forestière
 - zone d'espaces verts
 - périmètre de réservation
 - périmètre d'intérêt paysager
 -

Permis de bâtir ou d'urbanisme délivré(s) après le 1/01/1977 pour le bien en cause :

aucun le(s) permis suivant(s) :

référence : objet : délivré le :

référence : objet : délivré le :

référence : objet : délivré le :

référence : objet : délivré le :

Permis de lotir ou d'urbanisation délivré(s) après le 1/01/1977 pour le bien en cause :

aucun le(s) permis suivant(s) :

référence : nombre de lots : délivré le :

remarques :

référence : **nombre de lots :** **délivré le :**

remarques :

Certificat(s) d'urbanisme n° 1 ou n° 2 délivré(s) depuis moins de deux ans pour le bien en cause :

aucun le(s) certificat(s) suivant(s) :

Le bien en cause est :

- situé sur le lot dans le périmètre du lotissement non périmé autorisé le avec référence
- situé dans une zone forfaitaire de prise d'eau, de prévention ou de surveillance au sens du décret du 30/04/1999 (modifié), relatif à la protection et l'exploitation des eaux souterraines
- repris à l'Inventaire du patrimoine régional pastillé
- repris à la carte archéologique patrimoine classé
- actuellement raccordé ou raccordable à l'égout
- non raccordé ou raccordable à l'égout
- accessible par une voirie suffisamment équipée en eau, électricité, pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante compte tenu de la situation des lieux

Informations complémentaires (facultatif)

Le bien en cause est :

- repris dans une zone d'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau de valeur faible moyenne élevée
- concerné par un axe de ruissellement de valeur faible moyenne élevée
- situé le long d'une voirie communale
- situé le long d'une voirie régionale
- concerné par un plan d'alignement
- repris dans un constat d'infraction urbanistique
- repris dans un constat d'infraction environnementale
- concerné par le(s) permis d'environnement suivant(s) :
.....
.....

- concerné par les remarques ou informations suivantes :
.....
.....
.....
.....

Date : 05/12/2025

Observation : ces informations et prescriptions sont données sous toutes réserves et ne restent valables que pour autant que la situation de droit ou de fait du bien en cause ne soit pas modifiée.